



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 09/05/2025
Et
Publication ou notification du :
09/05/2025

L'an 2025, le 28 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/04/2025.

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : CHAMPION Pierre, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COMMUNAL Renée à M. LESAGE Mathieu, HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme LABREVOIT Sandrine, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, DEBALLÉE Victorien à M. ROBIN Xavier, SIMONIN Denis à M. LANDAIS Romain
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERCIER Céline

37/2025 – APPEL A PROJET TRI DES EMBALLAGES HORS FOYERS, CONVENTION

Madame Ferrand rappelle la délibération du 14 octobre 2024 relative à l'appel à projets de collecte des déchets d'emballage ménagers issus de la consommation hors foyer, dans lequel la commune s'est inscrite et porté par la TEV, visant à accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte. La candidature à cet appel à projet déposé auprès de Citéo, a été retenue le 19 décembre 2024.

Pour la mise en oeuvre de ce déploiement, il est proposé une convention de groupement entre la communauté de communes et les communes précisant les conditions de coordination.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;
Vu la délibération n°59/2024 du 14 octobre 2024 relative à l'appel à projets de collecte des déchets d'emballage ménagers issue de la consommation hors foyers,
Vu le projet de convention jointe,

Considérant la mise en œuvre du déploiement des équipements de pré-collecte, financé par CITEO, et la nécessité d'une coordination de cette action

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 21 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'approuver la convention de groupement relative aux conditions de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/05/2025

Le Secrétaire de Séance
Mme MERCIER Céline



Le Maire
Pascale DEBALLÉE